



**AVIS DE PUBLICITE
APPEL A CANDIDATURE POUR L'EXPLOITATION D'EMPLACEMENTS
BROCANTE DU 15 AOÛT 2024 - JOUR DE LA FETE PATRONALE**

La ville de Sainte-Marie lance un appel à candidature en vue de l'exploitation d'emplacements pour la brocante du 15 août 2024, jour de la fête patronale, sur le parking de la Mairie du Centre-ville.

Cadre Juridique : L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

Dossier de candidature :

Tout candidat à un emplacement devra obligatoirement fournir l'ensemble des documents correspondant à sa situation :

- Le courrier de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) adressé à Monsieur le Maire,
- Le dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dûment complété,
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Un justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois.

Les conditions d'occupation du domaine public communal sont les suivantes :

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT),
- L'installation est autorisée pour une durée d'un jour - Jeudi 15 août 2024 de 6h00 à 14h00,
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la commune de Sainte-Marie,
- La redevance relative à l'occupation du domaine public fixée par délibération du conseil municipal est de 6,00 € le m² par jour.

Les critères de sélection seront les suivants :

Critère n°1 : la nature des produits proposés ;

Critère n°2 : La présentation soignée et l'aspect du périmètre de vente ;

Critère n°3 : La pertinence de l'offre-produit en réponse au besoin.

Les candidats intéressés doivent remettre leur candidature avant le mardi 06 août 2024 à 16h00, en déposant le dossier complet de demande d'AOT (à retirer auprès du Service Economique - 31, rue du centre – local n°4 Beauséjour – 97438 SAINTEMARIE) par courrier à la : La Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion - Service Economique - 31, rue du centre-local n°4 Beauséjour – 97438 SAINTEMARIE

Ou par courriel : serviceeconomique@ville-saintemarie.re

Pour tout complément d'information, veuillez contacter le service économique : Tél : 0262.80.02.36